

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club de TT Villers Promotion (N 158) organise le Dimanche 20 août 2023 à son local, sis à Villers-Lez-Heest 5080, Rue des Ecoles, 3 son tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux joueurs affiliés à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de 6 tables et de balles de couleur blanche.
4. Le maximum d'inscriptions sera de 150 et une limitation à 36 inscriptions par série sera appliquée.
5. Le droit de participation est fixé à **4 € par série**.
6. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-C Spec). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale (uniquement en C). Les dames peuvent s'inscrire dans une ou deux séries messieurs selon les mêmes règles sans obligation de jouer en séries dames lorsque celles-ci sont organisées. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
8. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf les séries spéciales.
9. En cas de désinscription, après la date limite d'inscription, le joueur sera redevable de son inscription (soit 4€ par série). De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des d'inscription des absents sera doublé (soit 8€ par série).
10. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
11. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
12. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
13. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
14. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
15. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
16. Horaire :
Hommes :
 - 8h30 : Série E2/E0
 - 9h30 : Série NC
 - 10h00 : Série E6/E4
 - 11h30 : Série D2/D0
 - 13h30 : Série D6/D4
 - 15h00 : Série C spéc
 - 16h30 : Série C
17. Inscriptions : via le site <https://resultats.aftt.be/accueil>
Ou à Christophe Soumoy : 081/512624 @mail : christophe.soumoy@skynet.be
Jusqu'au jeudi 17 août 2023
L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 18 août 2023 chez le juge arbitre.
18. Prix : Coupes pour les deux premiers classés de chaque série.
19. Résultats : Les résultats sont à envoyer à Dominique Harmand, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Rapport Juge Arbitre » sont à renvoyer à l'adresse mail : MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE

JUGE-ARBITRE
Christophe Soumoy

ADJOINTS EVENTUELS
Le comité du TT Villers